

PAT de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne

PAT de la Châtaigneraie cantalienne

Date de la dernière actualisation : 31/03/2026



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2026
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2026

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Auvergne-Rhône-Alpes

Cantal

La Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, située dans la partie Sud-Ouest du département du Cantal, en Région Auvergne Rhône-Alpes, compte 50 communes et 21 059 habitants. Si ce chiffre reste stable, la pyramide des âges démontre au fil des ans une baisse de la tranche des 30-44 ans, au profit d'un vieillissement de la population, avec un essor progressif de la tranche des 60-74 ans. Le territoire est ainsi confronté à la nécessité de conserver ou faciliter le retour des jeunes actifs qui ont grandi ici, tout en accueillant de nouvelles familles, et à la nécessité d'accompagner le "bien vieillir" en Châtaigneraie.

L'activité économique de ce territoire très rural se concentre autour d'une économie résidentielle, avec un tissu important de PME artisanales, commerciales et de services, et de l'activité agricole. Outre les services à la personne, et notamment la présence d'EHPAD et de foyers de vie, qui représentent un volume d'emplois non négligeable sur le territoire, quelques entreprises industrielles spécialisées sont également installées localement, et participent à son attractivité et son rayonnement. C'est par exemple le cas des entreprises Interlab, Mécatheil, Saint Gobain, ou encore l'entreprise agro-alimentaire « Les Fromageries Occitanes ». L'enjeu est ici de conforter ces activités et ces services ; le PAT est une opportunité de développer les réseaux et l'interconnaissance entre acteurs des domaines agricoles, agro-alimentaires et des services, notamment via la restauration collective.

L'activité agricole, bien que très représentée localement, connaît un recul du nombre d'exploitations de moins 20 %, passant de 1 270 en 2010 à 1 016 en 2020. Des productions en diversification émergent et se développent peu à peu, à l'image du maraîchage ou des vergers fruitiers, productions spécifiques à la Châtaigneraie qui se démarque du reste du département cantalien sur ce point. Ces productions, pour la majorité sous labels de qualité, permettent également de compléter les revenus des agriculteurs, essentiellement tournés historiquement vers l'élevage bovin laitier et allaitant. On note aujourd'hui un déclin du nombre d'exploitations en bovin lait, au profit des exploitations en bovin

allaitant, ce qui représente un enjeu pour l'avenir de la filière laitière. Des opportunités de développement de nouvelles filières existent localement, notamment autour de la châtaigne et du maraîchage, avec des terrains et un climat propices à ces activités. La Communauté de communes a souhaité dès 2017 porter un « plan châtaigneraies »

complémentaire au programme régional existant, et soutient ainsi financièrement la plantation de châtaigniers, l'accompagnement technique des producteurs et la structuration de la filière châtaigne. La Maison de la Châtaigne, située à Mourjou et créée en 1999, est le site emblématique de valorisation de cette spécificité et de cette identité

locale. Plus récemment, le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Cantal a vu le jour en juillet 2025, "fruit" de ces engagements. Les productions agricoles issues de la Châtaigneraie approvisionnent une large partie du bassin d'Aurillac, notamment en légumes. La question des fruits se pose également, avec la présence de vergers de pommiers existants qui pourraient être redéveloppés, mieux valorisés. Le PAT s'attachera à mieux connaître les possibilités de développement de filières agricoles locales et à accompagner au besoin leur structuration.

L'accès au foncier agricole est une difficulté pour l'installation, en particulier hors cadre familial : une forte pression foncière perdure en Châtaigneraie et impacte fortement le L'activité agricole, bien que très représentée localement, connaît un recul du nombre d'exploitations de moins 20 %, passant de 1 270 en 2010 à 1 016 en 2020. Des productions en diversification émergent et se développent peu à peu, à l'image du maraîchage ou des vergers fruitiers, productions spécifiques à la Châtaigneraie qui se démarque du reste du département cantalien sur ce point. Ces productions, pour la majorité sous labels de qualité, permettent également de compléter les revenus des agriculteurs, essentiellement

tournés historiquement vers l'élevage bovin laitier et allaitant. On note aujourd'hui un déclin du nombre d'exploitations en bovin lait, au profit des exploitations en bovin allaitant, ce qui représente un enjeu pour l'avenir de la filière laitière. Des opportunités de développement de nouvelles filières existent localement, notamment autour de la châtaigne et du maraîchage, avec des terrains et un climat propices à ces activités. La Communauté de communes a souhaité dès 2017 porter un « plan châtaigneraies » complémentaire au programme régional existant, et soutient ainsi financièrement la plantation de châtaigniers, l'accompagnement technique des producteurs et la structuration de

la filière châtaigne. La Maison de la Châtaigne, située à Mourjou et créée en 1999, est le site emblématique de valorisation de cette spécificité et de cette identité locale. Plus récemment, le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Cantal a vu le jour en juillet 2025, "fruit" de ces engagements. Les productions agricoles issues de la Châtaigneraie approvisionnent une large partie du bassin d'Aurillac, notamment en légumes. La question des fruits se pose également, avec la présence de vergers de pommiers existants qui pourraient être redéveloppés, mieux valorisés. Le PAT s'attachera à mieux connaître les possibilités de développement de filières agricoles locales et à accompagner au besoin leur structuration. L'accès au foncier agricole est une difficulté pour l'installation, en particulier hors cadre familial : une forte pression foncière perdure en Châtaigneraie et impacte fortement le prix de l'hectare de terre agricole. De plus, les offres de reprises disponibles ne sont pas toujours en adéquation avec la recherche des candidats, qui ne sont pas forcément prêts à s'investir en société (prégnance des recherches d'exploitations individuelles). La transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs reste un enjeu en Châtaigneraie pour garantir la pérennité de l'activité agricole sur le territoire, sujet sur lequel le PAT sera mobilisé afin d'étudier, en concertation avec l'ensemble des partenaires, de nouvelles pistes d'actions.

Pour conforter la réflexion sur le volet environnemental de la démarche, la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne souhaite s'appuyer sur les initiatives locales permettant d'encourager les pratiques agricoles résilientes et respectueuses de l'environnement, avec par exemple les travaux menés par le GIEE des jonquilles, ou encore les essais techniques mis en œuvre par les différents Groupements de Vulgarisation Agricole ou les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole présents sur le territoire. Une réflexion sera menée afin de valoriser et de faciliter la compréhension et la différenciation des signes de qualité présents dans l'agriculture locale.

En parallèle, des actions de sensibilisation du grand public à la préservation de la biodiversité sont également menées par différentes associations, par exemple dans le cadre de jardins partagés ("La Grelinette" à Saint-Mamet la Salvétat, La Mazarotte au jardin du Truel à Maurs ...), la Maison de la châtaigne à Mourjou et via le site « il était une fois un jardin conté » à La Ségalassière. L'objectif est de recenser l'ensemble des acteurs et des actions menées en Châtaigneraie, afin de les valoriser auprès des publics et de faciliter leur mise en réseau et interconnaissance.

La Communauté de communes mène également, dans le cadre de sa compétence de gestion et traitement des déchets, des opérations de valorisation des bio déchets par la sensibilisation au compostage et de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec des agents dédiés à l'animation d'ateliers, en particulier auprès des écoles. En parallèle, des formations aux bonnes pratiques en la matière sont régulièrement organisées pour sensibiliser le grand public et les professionnels (agents en charge de la restauration collective, notamment scolaire, agents des services enfance-jeunesse travaillant en crèches, ALSH, RPE). Le PAT permettra, dans ce cadre, de valoriser et relayer l'information et de développer des liens avec des opérateurs susceptibles d'être accompagnés dans leurs pratiques.

En terme de revenus, la population de la Châtaigneraie cantalienne se situe en dessous des moyennes départementales et régionales (41 % ménages imposés contre 54 % en Région). Le revenu médian est de 21 200 € par foyer contre 23 800 € en région AURA par exemple. Les chiffres laissent apparaître une pauvreté accrue des plus de 75 ans par rapport aux standards départementaux et régionaux (21,3 % contre 9,9 % à l'échelle Région). Le PAT de la Châtaigneraie cantalienne ambitionne de favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité pour tous, en améliorant la connaissance des produits locaux et de leurs circuits de commercialisation, en favorisant les liens entre producteurs, distributeurs et consommateurs. L'objectif est également d'aller à la rencontre des publics défavorisés et des structures d'aide alimentaire qui les accompagnent pour identifier des leviers d'intervention possibles et de rechercher une complémentarité d'action avec ces intervenants. Une collaboration avec les réseaux dédiés, pilotés par le Conseil départemental et la DDETSP, chefs de file en la matière, sera recherchée.

Afin de garantir un maillage territorial satisfaisant et donc une bonne accessibilité géographique aux commerces alimentaires, la Communauté de communes accompagne, par ses dispositifs d'aides économiques, les commerces et artisans locaux, notamment dans le domaine alimentaire (supérettes, boulangeries, boucheries, restaurants, traiteurs,

...). Ces dispositifs permettent de favoriser l'installation, la transmission-reprise et le développement d'activités sur le territoire, en apportant un financement pour l'acquisition de matériel professionnel, la réalisation de travaux d'aménagement, d'amélioration énergétique, de sécurisation et de mise aux normes des locaux. Une aide

aux premiers mois de loyers commerciaux peut également être attribuée pour de nouvelles activités créées, permettant de rouvrir des locaux précédemment vacants. Le PAT représente également, en lien avec l'action économique de l'EPCI, une opportunité de valoriser les lieux de vente des produits locaux et les marchés de producteurs.

Le volet Santé/nutrition du PAT sera élaboré en lien avec le Contrat Local de Santé, et avec d'autres acteurs susceptibles d'être mobilisés au regard des besoins identifiés au fil du diagnostic. Les Maisons de Santé Pluri professionnelles du territoire seront également associées, en particulier sur le volet sensibilisation à une alimentation de qualité et prévention auprès de différents publics. Afin de poursuivre et de renforcer les actions menées auprès des jeunes générations et en lien avec la lutte contre l'obésité, le PAT valorisera et facilitera le développement d'actions d'éducation alimentaire auprès des services enfance jeunesse et de la restauration collective. En complément à cette

nécessaire sensibilisation, un accompagnement de la restauration hors domicile, s'appuyant sur des chefs locaux ambassadeurs des produits de terroir, sera engagé afin de valoriser les productions locales, de qualité et de saison.

Chiffres clés du territoire



Contexte

21 059 habitants
50 communes
19,60 habitants/km²
1 074,62km² de communes
240,50 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

6,25% de chômage
20 620€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

2 association(s) luttant contre la précarité alimentaire
0,02 associations par 10 km²
0,09 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

56 833,31 hectares de SAU
52,89% de SAU
dont 6,96% de SAU en bio
dont 0,61% de légumineuses
dont 64,13% de prairies permanentes



Structures agricoles

1 016 exploitations

94 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques inférieur à 0,01 ug par litre d'eau

Taux de nitrates entre 10 mg et 25 mg par litre d'eau

342 189,00m³ d'eau utilisés pour l'irrigation en hausse de 2,24% depuis 5 ans

52,28 de haie/ha de SAU



Distribution

2 enseignes de distribution

dont 2 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

517 emplois dans la transformation

+2,99% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

19 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine

dont 6 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

- › Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne (Communauté de communes)

Nom de l'instance de décision

COPIL du PAT de la Châtaigneraie cantalienne

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- › DDT du Cantal
- › DRAAF Auvergne Rhône Alpes
- › Conseil départemental du Cantal
- › Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises
- › DDETSPP du Cantal

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

- › Maison Familiale et Rurale de Marcolès

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › Chambre d'Agriculture du Cantal
- › SAFER du Cantal
- › Cant'Adéar
- › Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Cantal

Acteurs de la restauration collective

- › ADAPEI du Cantal

Acteurs de la distribution alimentaire

- › Fédération du Cantal du Secours Populaire

Acteurs de la santé

- › SCOT-Contrat Local de Santé

Autres

- › CCI du Cantal
- › CMA du Cantal

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Collectivités territoriales, État

- › Communauté de communes du Grand Figeac
- › Aurillac Agglomération
- › Mairie de Cros de Montvert
- › Mairie de Glénat
- › Mairie de Ladinhac
- › Mairie de Lafeuillade-en-Vézic

- › Mairie de Maurs
- › Mairie de Montmurat
- › Mairie d'Omps
- › Mairie de Prunet
- › Mairie de Quézac
- › Mairie de Rouffiac
- › Mairie de Roumégoux
- › Mairie de Saint Antoine
- › Mairie de Saint Constant-Fournoulès
- › Mairie de Saint Julien de Toursac
- › Mairie de Saint Gérons
- › Mairie de Saint Santin Cantalès
- › Mairie de Saint Santin de Maurs
- › Mairie de Vitrac

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › Association Bio15

Représentants des consommateurs

- › UFC Que Choisir Aurillac

Acteurs du social

- › Fédération Familles Rurales

Les objectifs stratégiques du projet

Une étude prospective lancée en 2024, concernant le futur projet de territoire de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne à l’horizon 2030, identifie parmi ses priorités pour l’avenir le maintien et le développement de son activité agricole, avec notamment l’accompagnement à l’émergence de filières locales, à l’image du « plan châtaigne » lancé localement en 2017, et la nécessité d’accompagner la transition écologique du territoire, dans un contexte de changement climatique.

- A ce titre, les élus de la Châtaigneraie cantalienne ont affirmé leur volonté d’œuvrer en faveur de la résilience et de la souveraineté alimentaire du territoire, en accompagnant le développement et la connaissance des produits locaux de qualité et en facilitant leur accessibilité et leur consommation locale. C’est ainsi qu’est née la réflexion pour l’émergence d’un « PAT Châtaigneraie ».
- Les élus souhaitent ainsi poursuivre la réflexion et répondre à différents besoins identifiés localement :
- valoriser les productions locales de qualité, favoriser leur maintien et leur développement
 - accompagner la structuration de filières agricoles emblématiques et leur adaptation pérenne face au changement climatique
 - mettre en relation producteurs et consommateurs locaux, notamment via la restauration collective, pour tendre vers la souveraineté alimentaire
 - favoriser un accès à tous à une alimentation de proximité et de qualité : le PAT s'attachera à travailler en concertation avec le Conseil départemental du Cantal, chef de file en matière de solidarité, et à mobiliser les associations locales d'aide alimentaire, les producteurs locaux et le Contrat Local de Santé, mis en œuvre dans le cadre du SCOT BACC (Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie Carladès), pour améliorer la compréhension des missions et interactions des différents acteurs mobilisés sur le sujet, leurs besoins et attentes vis à vis du PAT, et trouver par la suite des pistes d'actions communes et complémentaires
 - poursuivre la sensibilisation des habitants au gaspillage alimentaire et à la valorisation des bio déchets, actions initiées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par le Syndicat du SCOT BACC
 - mieux connaître et fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires de la démarche, y compris les PAT frontaliers ou membres du réseau.

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Économie alimentaire	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Réalisation d'un guide des producteurs fermiers en Châtaigneraie	Action programmée
	Maintien et developpement des circuits de proximité	Réflexion sur la réhabilitation d'une propriété de la Communauté de communes comme lieu ressource dans le cadre du PAT	Action programmée
	Organisation des filières	Accompagner la structuration de la filière châtaigne	Action en cours
	Organisation des filières	Diagnostic portant sur la situation et les perspectives de débouchés et de structuration des filières agricoles et alimentaires locales	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Culturel et gastronomie	Accompagnement des producteurs dans la distinction de leurs produits	Accompagner les producteurs de châtaigne dans la réflexion autour de la création d'une marque collective	Action programmée
	Actions de promotion des produits durables et locaux et du patrimoine gastronomique auprès des consommateurs	Participation à des évènements du territoire pour valoriser les productions locales auprès du grand public	Action programmée
	Valorisation des produits durables et locaux auprès des structures d'accueil du tourisme, restaurateurs et métiers de bouche	Sensibiliser la RHD aux productions locales de qualité	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Éducation alimentaire	Actions d'éducation alimentaire à destination de la jeunesse	Education alimentaire de l'enfance-jeunesse	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Nutrition et santé	Formation et sensibilisation du grand public sur les liens alimentation-santé	Organisation d'une rencontre/conférence sur les liens entre alimentation et santé	Action programmée
	Santé environnementale : promotion de modes de cultures durables (bio, paysanne, raisonnée, sans pesticides etc)	Valorisation des bonnes pratiques agricoles, favorables à l'environnement	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Justice sociale	Actions de coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	Diagnostic de la précarité alimentaire en Châtaigneraie cantalienne	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Environnement	Diminution du gaspillage alimentaire, réduction et recyclage des déchets, collecte sélective des biodéchets	Formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Restauration collective	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Accompagner la restauration collective vers un approvisionnement local et une meilleure valorisation des produits	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Urbanisme	Protection et mise en valeur des espaces agricoles	Valoriser et préserver le foncier agricole	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Gouvernance	Groupes de concertation thématiques pérennes	Création de groupes thématiques pour la co-construction du PAT	Action programmée

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

Quatre PAT sont reconnus à ce jour par l'Etat dans le Cantal : PAT de Saint Flour Communauté, PAT de Hautes Terres Communauté, PAT du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, PAT du Bassin Aurillacois. La Communauté de communes participe au réseau départemental des PAT afin d'échanger avec les techniciens des autres EPCI et d'identifier des axes de travail communs.

Par sa situation géographique, la Châtaigneraie cantalienne se trouve au carrefour de plusieurs départements (Lot, Aveyron, Corrèze), ce qui peut être l'occasion d'envisager des partenariats avec les territoires limitrophes sur des problématiques communes. On trouve notamment les PAT suivants : PAT de la Communauté de communes du Grand

Figeac, PAT du Conseil départemental de l'Aveyron, PAT de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), PAT du PETR Vallée de Dordogne Corrèzienne.

Enfin, plus récemment, une réflexion émerge, fédérant des territoires du Massif Central, pour accompagner le développement et l'animation de la filière châtaigne aval, appelant des échanges en 2026 pour approfondir et formaliser un projet commun. Sept PAT, dont le PAT de la Châtaigneraie cantalienne, ont montré leur intérêt pour co-construire ce projet, issus des Régions Auvergne Rhône Alpes, Occitanie et Corse.

Coopération interterritoriale

Non

PAT membre des réseaux

- › Réseau des PAT Auvergne Rhône Alpes
- › Réseau inter PAT 15

Moyens financiers et humains

Moyens humains

0.6 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Marie-Gaëlle CAZES

0471493330

mg.cazes@chataigneraie15.fr

Pôle Développement Territorial

Chargée de mission Développement Territorial

5 rue des Placettes

15220 SAINT MAMET LA SALVETAT

Détail des sources

[Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.](#)